

Le travail des réfugiés

- Session : 2016-2017
- Année : 2017
- N° : 54 (2016-2017) 1

- Question écrite du **23/11/2016**

- de LEGASSE Dimitri
- à TILLIEUX Eliane, Ministre de l'Emploi et de la Formation

Selon les résultats d'une étude sur « les conséquences économiques de l'afflux de réfugiés en Belgique », si les réfugiés représentent un coût à court terme, ils seront surtout un « plus » pour notre économie. En effet, ils feront en sorte d'augmenter la consommation publique (impact sur les entreprises et le PIB). Ensuite, en tablant sur un taux d'emploi réaliste, 40 % d'entre eux s'intégreront au marché de l'emploi, ce qui apportera des recettes (taxes, sécurité sociale).

Selon une déclaration récente d'Itinera, plusieurs problèmes seront pourtant un obstacle à cette réintégration. Tout d'abord le manque de monitoring correct de l'Office des étrangers qui ne fournirait pas de matériel chiffré utilisable. Ensuite, le fait que trois quarts des réfugiés n'auraient pas suivi de formation supérieure. Enfin, le rallongement de l'accès à l'emploi en raison des étapes classiques du parcours d'accès au travail (permis de travail, intégration civique, cours de langue et reconnaissance des diplômes).

Que pense Madame la Ministre des constatations d'Itinera sur l'accès au travail des réfugiés en Belgique ?

Pourrait-elle dresser un bref bilan de la situation en Wallonie suite aux mesures qu'elle a mises en place ?

Serait-il possible d'œuvrer à une meilleure collaboration entre les différents services pour un partage des informations plus intégré (Office des étrangers, logement, CPAS, cours de langues,...) ?

- Réponse du **05/01/2017**

- de TILLIEUX Eliane

Les constats du think tank « Institut Itinéria » sont principalement les suivants :

- la nécessité d'une évaluation rapide des connaissances et compétences des migrants,
- la nécessité de données cohérentes sur les profils,
- les difficultés de maîtrise de la langue et la nécessité d'intégrer les cours de FLE dès le début du parcours d'intégration pendant la phase de demande d'asile, sous peine de retarder l'entrée sur le marché du travail.

Il convient de nuancer quelque peu ces constats. Selon le FOREm, la réalité des primo-arrivants qui s'inscrivent comme demandeurs d'emploi est constituée essentiellement de profils peu qualifiés (manutentionnaires, réassortisseurs, plongeurs dans les restos, ...) alors que l'on annonçait des publics qualifiés.

Pour ce qui concerne le volet parcours d'intégration relevant de mon Collègue en charge de l'Action sociale, les dispositions ont été prises en concertation avec mon département pour que les modules de citoyenneté et de FLE soient entamés dès l'entrée dans le parcours d'intégration.

Par ailleurs, le FOREm a mis en place avec les CRI une convention de partenariat de nature à fluidifier les parcours, à les rendre plus efficaces (capitalisation des acquis, raccourcissement des parcours, ...) et à favoriser l'intégration des primo-arrivants sur le marché du travail. Cette convention est en cours de validation au sein de chacune des parties.

En ce qui concerne les actions concrètes menées :

- * 2.010 primo-arrivants sont inscrits comme demandeurs d'emploi (DE) au FOREm. Le FOREm a rencontré chacun de ces DE et leur a proposé son offre de services.
- * D'ores et déjà 364 d'entre eux bénéficient ou ont bénéficié d'un accompagnement individualisé, d'actions d'orientation ou d'une formation professionnelle (axée métiers).
- * Par ailleurs, chacun a été encouragé à suivre ou poursuivre des modules de français langue étrangère (FLE) et la plupart d'entre eux suivent cette formation soit au FOREm, soit en promotion sociale ou encore dans un CISP (principalement Lire et Ecrire). Ces formations FLE sont notamment suivies en parallèle des formations professionnalisantes ou intégrées dans une formation métier.

Un monitoring affiné des chiffres en termes d'insertion et de participation des primo-arrivants aux actions de formation portées par les partenaires du FOREm sera disponible dès la fin de cette année.